



<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 78 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 9 Absent(s) excusé(s) : 13 Absent(s) : 11</i>
--	---	---

Date de convocation : 27 janvier 2026

Vote(s) pour : 87
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 2 février 2026,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n° 2026-02-02-CM-7 :

Inscription de crédits d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2026.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-1,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 8 février 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 8 juillet 2025 portant adoption du Budget Supplémentaire 2025,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 6 octobre 2025 portant adoption de la Décision Modificative n° 1-2025,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 décembre 2025 portant adoption de la Décision Modificative n°2-2025,
CONSIDERANT la date de vote du Budget Primitif qui interviendra en avril 2026,
CONSIDERANT la nécessité de pouvoir rembourser avant le vote du budget, en cas d'excédent de trésorerie, les crédits long terme reconstituables et les crédits dits « revolving »,
CONSIDERANT la nécessité d'engager des dépenses d'investissement pour la gestion des affaires courantes avant le vote du Budget Primitif 2026,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2025-12-15-CM-7 du 15 décembre 2025,
DECIDE d'ouvrir, par anticipation, des crédits à hauteur de 6 100 000 € sur le budget principal et de 1 200 000 € sur le budget annexe Archéologie Préventive à l'article 16449 « Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie »,
DECIDE d'inscrire, par anticipation sur le vote du Budget Primitif 2026, des crédits à hauteur de 33 871 086,02 € au budget principal en section d'investissement, conformément au tableau ci-après :

MP HP

Chapitre	Montant total voté 2025 (hors restes à réaliser)	Montant à ouvrir
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 350 000,00	0,00
13 Subventions d'investissement	182 112,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	10 837 346,94	2 500 000,00
204 Subventions d'équipement	16 720 858,00	5 500 000,00
21 Immobilisations corporelles	41 576 183,41	9 500 000,00
23 Immobilisations en cours	45 392 621,04	16 146 086,02
26 Participations et créances rattachées	141 800,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	3 415 190,10	200 000,00
458137 Opérations sous mandat	46 694,57	25 000,00
TOTAL	119 662 806,06	33 871 086,02

DECIDE d'inscrire, par anticipation sur le vote du Budget Primitif 2026, des crédits à hauteur de 12 273 586,44 € au budget annexe Transports publics en section d'investissement, conformément au tableau ci-après :

Chapitre	Montant total voté 2025 (hors restes à réaliser)	Montant à ouvrir
20 Immobilisations incorporelles	2 479 000,00	630 200,00
21 Immobilisations corporelles	11 440 622,28	3 676 333,11
23 Immobilisations en cours	23 277 870,16	7 967 053,33
26 Participations et créances rattachées	1 349 600,00	0,00
TOTAL	38 547 092,44	12 273 586,44

DECIDE d'inscrire, par anticipation sur le vote du Budget Primitif 2026, des crédits à hauteur de 5 000 € sur le budget annexe Archéologie Préventive en section d'investissement, conformément au tableau ci-après :

Chapitre	Montant total voté 2025 (hors restes à réaliser)	Crédits ouverts par anticipation
21 Immobilisations corporelles	20 000	5 000
TOTAL	20 000	5 000

NDP ZP

Metz, le 3 février 2026

Le Secrétaire de séance


Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20260202-2026-02-DC7-DE

Numéro de l'acte : 2026-02-DC7
Date de décision : lundi 2 février 2026
Nature de l'acte : DE
Objet : Inscription de crédits d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2026.
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 04/02/2026
Numéro AR : 057-200039865-20260202-2026-02-DC7-DE
Document principal : 99_DE-7.pdf

Historique :

04/02/26 08:56	En cours de création	
04/02/26 08:57	En préparation	Catherine DELLES
04/02/26 10:55	Reçu	Catherine DELLES
04/02/26 10:55	En cours de transmission	
04/02/26 11:00	Transmis en Préfecture	
04/02/26 11:06	Accusé de réception reçu	